

Luxembourg, le 19 octobre 2005

A tous les établissements de crédit

CIRCULAIRE BCL 2005/192

Dates de remise des rapports statistiques à la Banque centrale du Luxembourg et dates de début et de fin des périodes de constitution des réserves obligatoires en 2006

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de nous référer respectivement aux circulaires BCL 2002/170, BCL 2002/174 et BCL 2002/175 relatives à la modification de la collecte statistique ainsi qu'à la circulaire BCL 2003/181 relative à la modification du système de réserves obligatoires pour vous faire parvenir, par la présente, le calendrier de remise des rapports statistiques mensuels et trimestriels ainsi que celui des dates de début et de fin des périodes de constitution des réserves obligatoires s'y rapportant pour l'année 2006.

Dans ce contexte, nous tenons à rappeler que la Banque centrale du Luxembourg (BCL) doit transmettre à la Banque centrale européenne (BCE) les données statistiques mensuelles endéans un délai de 15, respectivement de 19 jours ouvrables suivant la période à laquelle

elles se rapportent. De plus, la BCL doit remettre à la BCE les données trimestrielles endéans un délai de 25 jours ouvrables suivant la période à laquelle elles se rapportent.

Il est par conséquent indispensable que les établissements respectent scrupuleusement les différents délais de remise définis dans la présente circulaire afin que la Banque centrale du Luxembourg soit à même de respecter ses engagements dans le cadre du Système européen de banques centrales (SEBC).

Dans ce contexte, nous souhaitons également attirer votre attention sur la communication 2004/C195/10¹ de la Banque centrale européenne relative à l'application de sanctions pour infractions aux obligations de déclaration statistique se rapportant au bilan des institutions financières monétaires.

1 Dates de remise des rapports statistiques

1.1 Rapports S 1.1 «Bilan statistique mensuel» et S 1.4 «Ajustements liés aux effets de valorisation»

Les rapports statistiques mensuels S 1.1 «Bilan statistique mensuel» et S 1.4 «Ajustements liés aux effets de valorisation» doivent parvenir à la Banque centrale du Luxembourg endéans les **10 jours ouvrables** suivant la fin du mois auquel ils se rapportent.

Le calendrier de remise des données ci-dessous reprend les dates exactes auxquelles les tableaux précités sont à remettre, au plus tard, à la Banque centrale du Luxembourg au cours de l'année 2006.

¹ Communication 2004/C195/10 de la BCE dans le Journal officiel de l'Union européenne: <http://europa.eu.int/eur-lex>

Date de remise des rapports mensuels S 1.1 et S 1.4		
Période	Jour	Date
Janvier 2006	Mardi	14.02.2006
Février 2006	Mardi	14.03.2006
Mars 2006	Mardi	18.04.2006
Avril 2006	Lundi	15.05.2006
Mai 2006	Jeudi	15.06.2006
Juin 2006	Vendredi	14.07.2006
Juillet 2006	Lundi	14.08.2006
Août 2006	Jeudi	14.09.2006
Septembre 2006	Vendredi	13.10.2006
Octobre 2006	Mercredi	15.11.2006
Novembre 2006	Jeudi	14.12.2006
Décembre 2006	Lundi	15.01.2007

1.2 Rapport S 1.5 «Informations sur les taux d'intérêt en EUR»

La Banque centrale du Luxembourg doit transmettre endéans un délai de 19 jours ouvrables suivant la période à laquelle elles se rapportent les informations statistiques nationales agrégées relatives aux taux d'intérêt. Les établissements sont dès lors invités à faire parvenir le rapport statistique mensuel S 1.5 «Informations sur les taux d'intérêt en EUR» à la Banque centrale du Luxembourg dans les **15 jours ouvrables** suivant la fin du mois auquel il se rapporte.

Le calendrier de remise des données ci-dessous reprend les dates exactes auxquelles le tableau précité est à remettre, au plus tard, à la Banque centrale du Luxembourg au cours de l'année 2006.

Date de remise du rapport mensuel S 1.5		
Période	Jour	Date
Janvier 2006	Mardi	21.02.2006
Février 2006	Mardi	21.03.2006
Mars 2006	Mardi	25.04.2006
Avril 2006	Lundi	22.05.2006
Mai 2006	Jeudi	22.06.2006
Juin 2006	Vendredi	21.07.2006
Juillet 2006	Mardi	22.08.2006
Août 2006	Jeudi	21.09.2006
Septembre 2006	Vendredi	20.10.2006
Octobre 2006	Mercredi	22.11.2006
Novembre 2006	Jeudi	21.12.2006
Décembre 2006	Lundi	22.01.2007

1.3 Rapport S 2.5 «Bilan statistique trimestriel»

Le rapport statistique trimestriel S 2.5 «Bilan statistique trimestriel» doit parvenir à la Banque centrale du Luxembourg dans les **20 jours calendriers** suivant la fin du mois auquel il se rapporte.

Le calendrier de remise des données ci-dessous reprend les dates exactes auxquelles le tableau précité est à remettre, au plus tard, à la Banque centrale du Luxembourg au cours de l'année 2006.

Date de remise du rapport trimestriel S 2.5		
Période	Jour	Date
Mars 2006	Jeudi	20.04.2006
Juin 2006	Jeudi	20.07.2006
Septembre 2006	Vendredi	20.10.2006
Décembre 2006	Lundi (*)	22.01.2007 (*)

(* Le 20ème jour calendrier du mois de janvier 2007 étant un samedi, le tableau S 2.5 est à remettre pour le jour ouvrable suivant, c.-à-d. le lundi 22 janvier 2007.)

2 Dates de début et de fin des périodes de maintenance

La période de constitution débute le jour de règlement de l'opération principale de refinancement qui suit la réunion du Conseil des gouverneurs à l'ordre du jour de laquelle figure l'évaluation mensuelle de l'orientation de la politique monétaire.

De plus, nous tenons à rappeler que, conformément aux termes de la circulaire 2003/181 relative à la modification du système de réserves obligatoires, le montant net à déposer est définitivement arrêté avant le début de la période de maintenance et ne peut donc plus être modifié après le début de la période de maintenance.

Le tableau de la page suivante reprend le calendrier des périodes de constitution pour l'année 2006.

S 1.1 servant au calcul de l'exigence de réserve	Date de fixation définitive du montant à déposer	Date de début de la période de constitution	Date de la fin de la période de constitution	Nombre de jours de la période de constitution
Novembre 2005	16.01.2006	18.01.2006	07.02.2006	21
Décembre 2005	06.02.2006	08.02.2006	07.03.2006	28
Janvier 2006	06.03.2006	08.03.2006	11.04.2006	35
Février 2006	10.04.2006	12.04.2006	09.05.2006	28
Mars 2006	08.05.2006	10.05.2006	14.06.2006	36
Avril 2006	13.06.2006	15.06.2006	11.07.2006	27
Mai 2006	10.07.2006	12.07.2006	08.08.2006	28
Juin 2006	07.08.2006	09.08.2006	05.09.2006	28
Juillet 2006	04.09.2006	06.09.2006	10.10.2006	35
Août 2006	09.10.2006	11.10.2006	07.11.2006	28
Septembre 2006	06.11.2006	08.11.2006	12.12.2006	35
Octobre 2006	11.12.2006	13.12.2006	16.01.2007	35

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

La direction

Serge KOLB

Andrée BILLON

Yves MERSCH